

Les centres socioculturels : l'animation questionnée



Source : <http://www.monnaieservices.org/liensocial.html>

HETS, Module E6 :
Professionnalité, sens et fonction

Introduction

La politique sociale de proximité est, aujourd'hui et depuis de nombreuses années, en mouvement et au centre de nombreux débats. En effet, l'existence plus ou moins récente de structures diverses, telles que les Unités d'Action Communautaire ou les espaces quartier, pose la question du rôle des centres socioculturels et de leur place au sein d'une société faite de changements et cherchant à s'y adapter.

Des questions se posent au niveau du rôle des professionnels, des missions des centres et de leur place au sein d'une offre qui se diversifie. Aussi, la façon d'impliquer la population est aujourd'hui envisagée de différentes manières ce qui ouvre des interrogations à tous les niveaux de la société.

Ce dossier vise donc à faire brièvement le point sur la situation, afin de faire ressortir quelques enjeux relatifs aux centres socioculturels « à l'ancienne », qui viennent remettre en question des principes fondamentaux de l'animation socioculturelle genevoise.

Pour ce travail, nous utiliserons parfois des abréviations, en voici la signification :

MQ : maison de quartier

UAC : unité d'action communautaire

TSHM : travail social hors mur

FASe : fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

Synthèse des informations recueillies

Interviews

Nous sommes d'abord allés à la rencontre de trois personnes impliquées dans les débats concernant notre questionnement. Voici les principaux points dont il a été question :

Michel Schweri : membre du comité de gestion de la maison de quartier de la Jonction depuis 30 ans.

La société devient utilitaire, tout comme les politiques et la FASE. Le monde politique aimerait que les maisons de quartier produisent mais les maisons de quartiers sont aussi des endroits où les gens peuvent ne rien faire. Cela a peu de valeur aux yeux des administrations. Le retour sur investissement n'est pas direct et palpable ; il est diffus.

Le plus important pour moi, c'est que les gens soient autonomes. Ils le sont, ils se débrouillent très bien. Il suffit de leur mettre à disposition des moyens. L'animateur est un peu le concierge de la MQ.

Le milieu associatif n'est pas moins fort qu'avant, mais différent et plus ponctuel. Les gens ont moins envie de construire ensemble.

Les politiques focalisent sur les jeunes en rupture. Pour récupérer les jeunes en rupture, il faut aussi s'occuper des parents qui ont parfois un profil aussi précaire que leurs enfants. Les intégrer dans une logique plus globale est donc nécessaire.

Le monde est en mutation sociale ; les jeunes en rupture c'est seulement la pointe de l'iceberg.

Les nouvelles structures, telles que les espaces quartiers et les Unités d'Action Communautaires se cherchent encore. Leur mission n'est pas très claire. Une saine concurrence et une bonne collaboration existe entre elles et la maison de quartier. Elles fonctionnent sous l'autorité d'un magistrat, à la grande différence des maisons de quartier qui peuvent se permettre un discours plus revendicateur et engagé.

L'Etat commande à la FASE des objectifs en termes de jeunes (REP, UAP) mais sur le terrain, les maisons de quartiers ne peuvent pas dire aux gens quoi faire. Ces objectifs sont perçus comme un échec car il y a beaucoup de choses qui se passent dans les maisons de quartier qui ne sont pas quantifiables.

Pierre Varcher : président du comité de gestion de la maison de quartier de St-Jean, membre depuis 25 ans, impliqué dans sa création.

Pour impliquer les membres de l'association, le comité leur propose de s'impliquer dans une commission (secteur enfant, ado, festif, etc.).

Les colloques de l'équipe d'animation sont ouverts aux membres et le président du comité s'y rend.

Il faut assurer un bon encrage dans le quartier en faisant un travail de réseau. Il existe de nouvelles problématiques sociales. Avant les parents inscrivaient leurs enfants en centre aéré pour qu'ils sociabilisent, alors qu'aujourd'hui il y a une réelle demande de prise en charge de leur part. Les jeunes sans formation ni travail sont également une nouvelle problématique.

A Genève, il y actuellement deux types de politiques d'action. La première est cantonale et consiste à repérer les zones précarisées et à les aider. La deuxième est communale et se veut plus globale, sans stigmatiser les quartiers, elle veut répondre à tout l'ensemble en recréant du lien social.

Il est difficile de rendre des comptes car de nombreuses actions ne sont pas quantifiables.

La maison quartier collabore en réseau avec les nouvelles structures, mais il existe une sorte de nébuleuse entre le rôle des MQ, des UAC et des TSHM.

L'ouverture des espaces quartiers répond à une demande des habitants qui désirent des lieux mais ne veulent pas s'y investir. La ville aussi avait besoins de locaux et pour elle, il est plus simple de gérer des espaces directement sans passer par la FASe. Les espaces quartiers créent des échanges mais pas forcément de la participation et du collectif.

Christian Johr : ancien animateur socioculturel de la maison de quartier de St-Jean, co-créateur du forum de St-Jean, adjoint de direction, Ville de Genève, département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports, service social

L'espace quartier est née d'une demande citoyenne, dans un quartier à forte densité. Le milieu associatif n'était pas assez fort pour la création d'une MQ donc la ville a proposé cette nouvelle forme de structure.

Dirigé par la ville et utilisé par les citoyens, l'espace quartier regroupe également la crèche et la cantine scolaire. Afin de répondre à une demande de locaux, Lyon 99 en met à disposition des habitants qui sont libres, à certaines conditions, de les utiliser pour organiser des activités qu'ils gèrent eux-mêmes.

Des salariés sont sur place, mais ont principalement un rôle d'intendant, plus que d'animateur socioculturel à proprement parler. Cette structure fonctionne donc sur le principe de « l'appel à projet » et de la mise à disposition facilitée pour les habitants du quartier.

Aujourd'hui, le 99 est unique en son genre, mais de nouvelles structures similaires s'ouvriront d'ici peu. Le futur espace quartier de Chausse Coq ouvrira dans quelques mois. C'est un projet intéressant, puisqu'il cohabitera avec la maison de quartier. Un salarié servira de coordinateur pour l'espace quartier qui se trouvera dans les mêmes murs que la maison de quartier où des animateurs socioculturels seront présents.

En ce qui concerne la collaboration avec les maisons de quartiers et les autres acteurs de la politique de proximité, il est nécessaire de se rassembler afin de faire le point sur l'avenir et de travailler ensemble.

Travailler dans les administrations permet de travailler avec d'autres compétences que dans le milieu associatif. L'administration a franchi une nouvelle étape puisqu'elle ne fait aucun projet seul (pour les UAC par exemple) et met les habitants à contribution. Les associations ont également évolué et sont moins enfermées dans des principes (de toute puissance) qu'avant. Il existe une réelle envie de travailler ensemble. Le département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports permet d'aller vite, aussi parce que c'est une petite administration. L'organigramme est simplifié et mes collègues sont facilement accessibles.

Lectures

« Quel avenir pour les Maisons de quartier ? », *Causes Communes*, 15, juin-juillet 2009.

Pour nous faire une première idée à propos de notre problématique, nous nous sommes penchés sur ce dossier qui exprime les points de vue de gens, politiciens, professionnels ou bénévoles concernés par la question de l'avenir des centres socioculturels. Nous allons essayer de faire ressortir quelques unes de ces questions qui font débat.

La première chose qui est mise en exergue par la députée Virginie Keller est le fait que les divers partenaires qui constituent le conseil de fondation de la FAS'e « n'ont pas toujours les mêmes priorités »¹. En effet, d'un côté l'Etat met aujourd'hui l'accent sur l'harmonisation des missions et la lutte contre l'exclusion des jeunes, alors que d'autres souhaitent favoriser la « mixité sociale et intergénérationnelle dans les quartiers, développer la dimension culturelle, permettre à la population de s'emparer des institutions et de les faire évoluer »². Ce débat est au centre de notre travail puisqu'il questionne la mission des maisons de quartier et des animateurs socioculturels. Doivent-elles se spécialiser dans l'insertion des jeunes ? Est-ce du ressort des animateurs de faire cela ?

Ensuite, la députée Lydia Schneider-Hausser amène la question de la liberté d'action de l'animateur socioculturel aujourd'hui, alors que les représentants politiques sont majoritaires au sein du conseil de fondation de la FAS'e : si ceux-ci « ne sont que des fonctionnaires d'un service public, corvéables et déplaçables à souhait, les quarante ans de vie associative n'auront servis à rien »³. Ici, c'est l'autonomie de l'animateur et du même coup des maisons de quartier qui est remise en cause. La question de est primordiale dans ce

¹ « Quel avenir pour les Maisons de quartier ? », *Causes Communes*, 15, juin-juillet 2009, p. 5.

² Ibid.

³ Ibid., p. 4.

travail, puisque les structures membres de la Fédération des Centres de Loisirs et de rencontre (FCLR) sont organisées en associations.

Dans une autre optique, le conseiller administratif Manuel Tornare dit que « le personnel des maisons de quartier devrait saluer positivement le retour de l'instance politique au cœur du débat. Et s'en saisir comme d'une opportunité de consolider les axes fondamentaux qui font la richesse et la force de l'action socioculturelle à Genève ». Manuel Tornare rappelle aussi que « l'on souffre d'une certaine impuissance à s'adapter à de nouveaux défis. Les maisons de quartier n'échappent pas à ce danger. » Il ne précise néanmoins pas quels sont ces nouveaux défis.

CCLR, Vie et fonctionnement des associations de centres, Genève, 1997.

Ce document nous éclaire sur les avantages que présente le système associatif qui « semble particulièrement bien adapté » et « constitue une excellente base de référence »¹ à la fois pour les usagers du centre, l'association, les membres du comité de gestion et les professionnels. En effet, le système associatif permet d'impliquer ces différents acteurs dans la vie des centres socioculturels et répond au rôle de ceux-ci qui vise entre autre à « offrir une structure souple et adaptable à diverses demandes : accueil libre et actif pour chacun, personnalisé, familial où règne la convivialité et où la liberté d'expression est assurée »².

Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinsons et terrains d'aventures du canton de Genève, 1993 et loi J 6 11, 1998

Suite à l'expansion des champs touchés par l'animation socioculturelle, pour mieux faire connaître son action et pour amener une cohésion à travers ses

¹ CCLR, *Vie et fonctionnement des associations de centres*, Genève, 1997, p. 4.

² Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinsons et terrains d'aventures du canton de Genève, 1993, p. 7.

différentes institutions, la charte cantonale des centres est élaborée et signée en 1993 à Genève. Cette charte complète la loi J 8 2 aujourd'hui remplacée par la loi J 6 11 relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle (LCLFASe). Les centres sont organisés sous la forme associative, tandis que la FASe, de droit public, est placée sous l'autorité de Conseil d'Etat.

Il est difficile de retrouver une trace de l'ancienne loi J 8 2, seule l'actuelle est disponible.

Dans l'article 1, la loi parle de principes applicables aux centres et au travail social « hors murs ». Elle déclare que la FASe est chargée d'un mandat au service des centres. Ce mandat, décrit à l'article 8, dit que la FASe doit instaurer une politique cohérente pour que les centres puissent atteindre leur mission en coordonnant les ressources humaines, financières et techniques.

L'article 2 définit la mission des centres socioculturels qui pour atteindre leur objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie s'axe sur une action socio-éducative et socioculturelle pour les enfants, les adolescents et toute la population du quartier ou de la commune. Son article 2A concernant les objectifs du travail social « hors murs » explique en son point 1 que le travail de prévention et d'éducation en matière de jeunes en rupture de liens sociaux est décidé par la FASe. Ces objectifs sont décrits dans le contrat de prestation établi entre la FASe et l'Etat de Genève.

Il existe ici d'ores et déjà une confusion entre le travail social « dans les murs » et « hors murs ». Les missions et objectifs spécifiques aux centres socioculturels sont décrits dans la charte cantonale.

L'objectif principal des centres est d'offrir un lieu convivial de rencontre pour renforcer le tissu social et prévenir de l'exclusion et de la rupture. Les centres font attention aux populations minoritaires. Son action, comme définie dans la loi J 6 11, proposée par le gouvernement et acceptée par le parlement, est socio-éducative et socioculturelle. Son action éducative repose sur une relation visant au développement personnel de tous les usagers, en particulier des enfants et des adolescents. Ce développement personnel se fait à travers des projets d'animation qui tendent à apprendre la

vie en commun, à transmettre des valeurs et à donner la possibilité de s'exprimer pour entraîner ses capacités de raisonnement et de jugement.

Contrat de prestation FASe – Etat, 2009–2011

Le contrat de prestations, dans son article 4, désigne la mission des centres telle qu'elle est décrite dans la charte avec ses deux axes prioritaires d'action socio-éducative et socioculturelle.

A l'article 5, point 1, le contrat reformule le mandat de la fondation envers les centres (cf. article 8 LCLFASe) en disant que la FASe s'engage à fournir les prestations utiles en matière d'animation socioculturelle et d'action socio-éducative. Il est tout de même écrit plus loin que c'est bien la Charte cantonale qui détermine les orientations et finalité de l'action. C'est pourquoi il est difficile de comprendre le point 2 et 3 du même article qui dit que la FASe assure les missions originelles découlant de la Charte cantonale et que ces missions originelles se déclinent en 4 objectifs fondamentaux (fixés par la Charte : Maintien du lien social et prévention de l'exclusion – favoriser la citoyenneté et l'action associative – favoriser l'intégration – développement personnel) et 4 objectifs spécifiques qui **ne sont pas décrits dans la Charte** mais qui ont été déterminés suite à un accord entre le département de l'instruction publique (DIP) et la FASe.

Ces 4 objectifs spécifiques sont en rapport uniquement avec les jeunes et les enfants :

- contribution de la FASe à la problématique des jeunes en rupture
- répondre à la détérioration de la mixité sociale dans les quartiers (REP)
- processus d'harmonisation de l'horaire scolaire au niveau cantonal
- participation de la FASe à la mise en œuvre d'un dispositif expérimental d'assistance personnelle aux mineurs

n.b. ces quatre objectifs sont très controversés sur le terrain, dans le milieu professionnel et aussi dans le lieu de formation des animateurs. Il serait

intéressant de les détailler et de les reprendre mais cela alourdirait trop notre travail.

Le 99-Espace quartier : <http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/loisirs-jeux/99-espace-quartier/item/lieu/le-99-espace-de-quartier/>

Le site internet de l'espace quartier « Lyon 99 » nous informe des objectifs de cette structure :

- « améliorer la qualité de vie et la convivialité
- favoriser l'intégration sociale
- promouvoir la participation des habitant-e-s à la gestion des affaires publiques locales »¹

Rapport d'activité 2010 – Le 99, espace quartier, 2011.

L'espace quartier fonctionne sur l'appel à projet. L'équipe des permanents discute sur les projets mais la décision finale revient au magistrat.

Le rapport mentionne l'existence de la plateforme de quartier constituée d'un « réseau ado » et d'un « groupe communication » dans lesquels la maison de quartier est impliquée. Il existe donc une entité officielle rassemblant les différents acteurs sociaux du quartier. Les UAC participent au « groupe communication, mais pas au « réseau ados ».

¹ <http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/loisirs-jeux/99-espace-quartier/item/lieu/le-99-espace-de-quartier/>

Afin d'y voir un peu plus clair, nous avons fait ce tableau qui illustre les similitudes et les différences entre les centres socioculturels et les espaces quartier d'un point de vue organisationnel :

| | Centres socioculturels | Espace quartier |
|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Fonctionnement</i> | Associatif | Communal |
| <i>Financement</i> | Communes et Canton | Commune |
| <i>Prise de décision</i> | Comité de gestion de l'association | Magistrat |
| | FASe | Pas FASe |
| <i>Professionnels</i> | Equipe d'animation socioculturelle | Equipe de permanents-coordonateurs |
| <i>Assemblée</i> | AG + commissions | Conseil de maison |
| | | |

Mise en lien de ces informations avec l'argumentation ainsi renforcée du positionnement du métier dans le champ étudié

L'animation revisitée ?

Nous avons vu que les objectifs de Lyon 99 sont très proches de ceux d'une maison de quartier, malgré le fait qu'aucun animateur n'y travaille. Dans un contexte de changement structurel au niveau des équipes en travail social, avec par exemple l'arrivée des ASE sur le marché du travail, nous pourrions imaginer que le métier d'animateur perd aujourd'hui de sa légitimité, peut-être du fait d'une volonté politique. A ce propos, un ASE est d'ailleurs employé à Lyon 99. En effet, les animateurs socioculturels estampillés HES ont-ils légitimement le devoir de s'occuper de toutes les tâches visant à créer du lien social ? Ne pourrait-on pas envisager que, dans une démarche

d'autonomisation des usagers, le fait de mettre simplement quelques « intendants » en poste, comme c'est le cas pour Lyon 99 pourrait être suffisant ? Michel Schveri allait d'ailleurs dans ce sens lorsqu'il disait que les gens sont « collectivement autonomes » et que les animateurs sont quelque part les « concierges des maisons de quartier ».

Nous ne savons que répondre à ces questions, mais cela nous amène à réfléchir, puisque quelque part, ces nouvelles structures nous montrent une nouvelle manière de faire de l'animation et vient bousculer certaines habitudes, ce qui soulève des inquiétudes.

Ici, le métier d'animateur est donc sérieusement remis en cause puisqu'il nous met face à un cas d'animation sans animateur. Peut-on alors appeler cela de l'animation socioculturelle ? Si l'on se base sur la charte cantonale, les espaces quartiers, bien que ne fonctionnant pas en association, travaillent en effet sur l'axe de l'action associative et socio-culturelle, mais qu'en est-il de l'action éducative ? Les activités des espaces quartiers sont-elles des activités en soi, ou sont-elles également des « supports à la relation, l'accueil et l'écoute, comme c'est le cas dans les maisons de quartier »¹ ? Qui s'occupe ici de transformer le « faire » en « être » ? D'après ce que nous avons lu et ce qu'on nous a dit durant nos entretiens, il semblerait que personne ne s'occupe de cet axe.

Donc, si nous nous basons sur les principes de la charte cantonale pour définir ce qu'est l'animation socioculturelle, nous pouvons dire que les activités des espaces quartier ne sont pas de l'animation socioculturelle, mais quelque chose d'une autre nature, bien que répondant à une même demande.

Animation socioculturelle et militantisme

Lors de nos lectures et de nos rencontres, les représentants des comités de gestion des maisons de quartier ont bien souligné le fait que le système associatif permet d'avoir une certaine marge de manœuvre face aux décisions politiques, malgré la majorité politique au conseil de fondation de

¹ Charte cantonale, p.11.

la FASe. La dimension militante de l'animation est, grâce entre autre au système associatif, toujours bien présente, d'une part parce que les maisons de quartier s'opposent parfois aux décisions politiques, ou ne les respectent pas. D'autre part, elles permettent également aux habitants de s'investir dans la vie de quartier. Finalement, le militantisme réside un peu partout dans les maisons de quartier, dans le sens où ses acteurs défendent certaines valeurs et principes auprès de la population, ce qui les rend militants.

La dimension militante de l'animation ne semble donc pas remise en cause au sein des maisons de quartier aujourd'hui, elles accordent même beaucoup d'importance à la conservation d'acquis allant dans ce sens.

Or, le problème se pose pour d'autres structures telles que les espaces quartiers qui sont gérés par les administrations, ce qui laisse à priori peu de place au militantisme et une marge de manœuvre réduite. Néanmoins, ces espaces, sont malgré tout inscrit dans une logique militante, dans le sens où il s'agit de défendre certaines valeurs telles que : « améliorer la qualité de vie et la convivialité, favoriser l'intégration sociale, promouvoir la participation des habitant-e-s à la gestion des affaires publiques locales »¹. En effet, la dimension de militantisme contre les pressions de l'Etat est peut-être moins présente, mais elle existe tout de même à un autre niveau.

L'animateur : un agent d'insertion professionnel pour jeunes ?

Ce qui vient autrement questionner le métier d'animateur socioculturel est le fait que les politiques souhaitent que les maisons de quartier concentrent leurs activités sur l'intégration des jeunes (en rupture). Bien entendu, la dimension individuelle et éducative est un des axes prioritaires des maisons de quartier, comme il est mentionné dans la charte cantonale², mais cet axe va de paire avec « l'action associative et socio-culturelle destinée à toutes les

¹ <http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/loisirs-jeux/99-espace-quartier/item/lieu/le-99-espace-de-quartier/>

² Charte cantonale des centres, p.11

populations »¹. Comme nous le disait Michel Schweri, on ne peut pas s'intéresser à un jeune sans l'intégrer dans une logique plus globale, de plus systémique. Il faut prendre en compte le contexte familial, professionnel, social et cela implique de travailler à différents niveaux. Le fait de privilégier uniquement la jeunesse au sein des maisons de quartier remettrait en cause les fondements de la charte cantonale ainsi que le métier d'animateur en général, le rapprochant sérieusement de celui d'éducateur. Dans cette perspective, les maisons de quartier deviendraient plus des centres d'insertion que des lieux de convivialité.

Dans une perspective plus administrative, les contradictions que nous avons soulignées dans le contrat de prestation FASe-Etat montre que les animateurs peuvent être amené à travailler sur des mandats nominatifs, ce qui les pousserait à ne pas respecter le principe de libre adhésion et serait un pas vers une volonté politique d'utiliser les animateurs à des fins de contrôle social, même si le terme paraît un peu fort.

Légalement, les animateurs des maisons de quartier pourraient donc être amenés à se concentrer sur l'intégration de la jeunesse. Néanmoins, les comités de gestion des maisons de quartier dont nous avons eu écho et leur vision de l'animation semblent peu disposés à endosser ce rôle, préférant une logique plus préventive.

Qui est légitime pour définir les missions des centres socioculturels ? La Charte cantonale ? Le contrat de prestation ? Qui définit exactement le rôle des animateurs ?

Ces questions sont importantes et ouvre le débat. Il est aussi question ici du rôle des TSHM.

L'insertion sociale passe-t-elle uniquement par l'insertion professionnelle ? Dans le rapport d'activité 2010 de Transit-Meyrin², il est clairement dit qu'il faut un maître socioprofessionnel pour gérer des chantiers éducatifs. C'est

¹ Charte cantonale des centres, p. 9.

² <http://www.transitmeyrin.ch/page23.php>

aussi une profession du social mais le maître socioprofessionnel utilise d'autres compétences qu'un animateur et, le contrat de prestation dont nous parlons concerne bien la Fondation pour l'animation socioculturelle. Il faut donc éclairer ces fonctions et travailler en réseau et en complémentarité avec tous les acteurs.

Dans la loi J 6 11, le conseil d'Etat parle de jeunes en rupture de liens sociaux et pas uniquement de jeunes en rupture professionnelle. C'est uniquement dans le contrat de prestation signé par la FASE, qui rappelons-le est majoritairement représenté par l'Etat et les communes, que l'accent est mis sur les jeunes en rupture professionnelle. L'Etat met en place un dispositif accès sur la formation des jeunes de 15 à 25 ans. Il est important que les animateurs participent à ce dispositif car ces jeunes en rupture professionnelle sont un public des centres socioculturels ; mais qui s'occupe de la rupture des liens sociaux ? Le travail aide au développement personnel et à l'autonomisation certes mais qui tente de défendre une valorisation personnelle à travers autre chose que le travail ? Il y a là une clef pour l'animation socioculturelle. La mission des centres et la déclaration de l'animation vont d'ailleurs dans ce sens-là.

Comme nous l'avons également vu en cours, avec M. Wicht, au sujet de la problématique « jeunes en rupture », il est important de travailler sur deux axes : les jeunes qui posent problèmes et les personnes que ces jeunes dérangent. Cette deuxième approche permet une réelle évolution sociale car dans une période de crise du travail, les travailleurs sociaux ne peuvent pas uniquement proposer des actions palliatives comme des stages et des petits boulots pour les jeunes mais doivent tenter d'apporter une nouvelle vision de la société en développement la tolérance des uns envers les autres pour diminuer le sentiment d'insécurité et faire grandir la solidarité.

Notre positionnement personnel

D'abord, à propos de la mission de l'animateur socioculturel en centre, nous pensons qu'il n'est pas du ressort des animateurs de faire de l'insertion professionnelle auprès des jeunes. Le travail de l'animateur se situe selon nous en amont, dans une logique communautaire et de création de liens sociaux. Dans un sens, l'animateur peut faire de l'intégration sociale en redonnant confiance aux jeunes, en leur offrant des espaces de rencontre et d'échanges et en les impliquant dans un cadre plus global, familial et de quartier. Bien entendu, la dimension éducative et individuelle doit être prise en compte, mais en s'articulant avec une dynamique communautaire.

Dans ce travail, nous n'avons que très peu développé la question de l'évaluation du travail des animateurs socioculturels, alors qu'elle est au centre de la problématique. En effet, ce travail communautaire dont nous parlons est difficilement quantifiable et justifier son efficacité auprès d'instances officielles est très difficile. D'où peut-être cette volonté politique de donner une mission plus précise aux centres socioculturels. Il y a donc un travail à faire à ce propos pour convaincre ceux qui doivent l'être que, comme nous le pensons, le travail des maisons de quartier est efficace et nécessaire sous sa forme actuelle.

Le « label qualité pour l'animation socioculturel » dont il est question aujourd'hui et qui pourrait être adopté n'est pas une solution, car il est mal adapté aux réalités du terrain qui nécessitent de procéder par tâtonnement.

Quelque part, nous avons le sentiment que la volonté politique va dans le sens d'une sectorisation des missions. D'un côté, les maisons de quartier s'occuperaient des aspects plutôt individuels, alors que les nouvelles structures (espaces quartier, UAC) s'occuperaient de l'aspect plus communautaire. Cependant, nous pensons que l'essence même de l'animation socioculturelle réside dans l'articulation de ces deux axes. La structure, combinant espace quartier et maison de quartier, qui ouvrira

prochainement à Chausse Coq, nous semble cependant être une proposition intéressante, car elle permet de combiner les deux axes dans une logique nouvelle. L'avenir nous dira son efficacité.

Lors de nos lectures et de nos entretiens, nous avons été souvent témoin de rivalité entre les différents acteurs. En effet, les représentants des maisons de quartier sont très attachés au système associatif, qu'ils défendent et encensent, se méfiant de l'administration et du politique.

Nous pensons effectivement que le système associatif est très avantageux du fait de la liberté qu'il offre et doit donc être conservé et défendu, mais d'un autre côté, nous avons pu constater que les administrations présentent d'autres compétences séduisantes, comme leur rapidité d'action.

Nous pensons donc qu'il est dommage d'avoir des positions trop monolithiques sur la question, car cela risque de freiner l'échange et la collaboration. Il faut donc selon nous éviter d'idéaliser le système associatif et de diaboliser les administrations dirigées par la politique.

En ce qui concerne l'avenir des animateurs socioculturels et de la légitimité qu'ils auraient à remplir les tâches dont nous avons parlé tout au long de ce dossier, la question est délicate, car il est difficile de savoir qui défend quoi : des intérêts personnels ou ceux de la collectivité ? La charte cantonale des centres est-elle une référence et ne pas respecter ses principes serait un affront aux principes mêmes de l'animation socioculturelle ? A dire vrai, nous avons le sentiment que de toutes ces structures (qui font de l'animation ?), il y a de bonnes choses à retirer, qu'elles aillent dans le sens des déclarations, chartes et cahiers des charges des uns et des autres ou non. Le « méta-travail social », qui se fait à un niveau politique, mais aussi militant est risqué car il nous éloigne de nos préoccupations principales qui est le terrain et les usagers, que l'on a tendance à évoquer que trop peu, préférant défendre des champs d'action et des intérêts politiques. Nous sommes donc ouverts à des changements pour autant qu'ils répondent à une demande qui vient du bas. Enfin, tous ces débats nous semblent être très positifs, car il y a des moyens financiers et des projets qui se mettent en place, indiquant que l'animation a

un bel avenir devant elle, bénéficiant, espérons le, des bons ingrédients du passé, mais allant de l'avant.

Sources :

Personnes interviewées :

Michel Schweri : membre du comité de gestion de la maison de quartier de la Jonction depuis 30 ans

Pierre Varcher : président du comité de gestion de la maison de quartier de St-Jean, membre depuis 25 ans, impliqué dans sa création.

Christian Johr : ancien animateur socioculturel de la maison de quartier de St-Jean, co-créateur du forum de St-Jean, adjoint de direction, Ville de Genève, département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports, service social

Bibliographie :

Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinsons et terrains d'aventures du canton de Genève, 1993, p. 7.

CCLR, *Vie et fonctionnement des associations de centres*, Genève, 1997.

Contrat de prestation FASE - Etat, 2009-2011

« Quel avenir pour les Maisons de quartier ? », *Causes Communes*, 15, juin-juillet 2009.

Rapport d'activité 2010 - Le 99, espace quartier, 2011.

Sources électroniques :

Lyon 99 : <http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/loisirs-jeux/99-espace-quartier/item/lieu/le-99-espace-de-quartier/>

Maison de quartier de Saint-Jean : <http://mqsj.ch/association/fclr-federation-des-centres-de-loisirs-et-de-rencontre>

Rapport d'activité 2010 de Transit : <http://www.transitmeyrin.ch/page23.php>